

**Mémoire remis dans le cadre de  
l'étude du comité sénatorial  
permanent des langues officielles  
sur le projet de réforme des  
langues officielles de la Ministre  
Joly présenté dans le livre blanc :  
*Français et anglais : Vers une égalité  
réelle des langues officielles au  
Canada***

Mai 2021

Ottawa, le 28 mai 2021

**L'honorable René Cormier**

Président du Comité sénatorial permanent des langues officielles  
Sénateur du Nouveau-Brunswick  
Le Sénat du Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0A4

**Objet: Mémoire de l'AFO remis dans le cadre de l'étude du projet de réforme des langues officielles de la Ministre Joly présenté dans le livre blanc *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada***

Monsieur le Président,

Au nom de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) et des 744 000 Franco-Ontariens qu'elle représente, je tiens à vous remercier de nous donner l'occasion de vous présenter ce mémoire dans le cadre de votre étude sur le projet de réforme des langues officielles de la Ministre Joly dévoilé dans le livre blanc *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*.

L'AFO accueille positivement le contenu de ce document de la Ministre Joly. Son dépôt est survenu après plusieurs années de travail et de revendications pour inciter le gouvernement fédéral à moderniser la *Loi sur les Langues officielles*. Le dossier a progressé lentement lors des dernières années. Les premières consultations ont débuté il y a maintenant 6 ans!

Lors de la campagne électorale de 2019, tous les partis se sont engagés à moderniser la *Loi*. [Le 23 octobre 2019](#), le Premier ministre du Canada ouvrait la porte pour moderniser la *Loi* dans un horizon de six mois. Le 13 décembre 2019, la Ministre Joly a reçu une [nouvelle lettre de mandat](#) qui contenait un engagement à moderniser la *Loi*. En février 2021, la ministre a déposé son livre blanc, *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*, qui nous offre une image de la vision du gouvernement pour, entre autres, une *Loi sur les Langues officielles* modernisée. À ce jour, le gouvernement n'a toujours pas déposé son projet de loi.

La modernisation de la *Loi sur les Langues officielles* est d'une grande importance. Le livre blanc de la Ministre n'est pas un document juridique, mais plutôt un signal des intentions du gouvernement. Plusieurs des propositions du gouvernement sont des propositions de nature législative et elles ne pourront être mises en œuvre uniquement dans le cadre d'un projet de loi. Le livre blanc contient plusieurs propositions ayant un potentiel positif sur les communautés francophones de l'Ontario.

Nous applaudissons certaines propositions répondant directement à des demandes importantes de la communauté franco-ontarienne, dont celle de confier la mise en oeuvre de la *Loi* au Conseil du Trésor, d'enlever l'exception à la *Loi* touchant les juges à la Cour suprême et de renforcer le continuum en éducation de la petite enfance au postsecondaire dans la langue minoritaire.

#### Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada modernise la *Loi sur les Langues officielles* dans les plus brefs délais.

#### Les quatre priorités communautaires pour la modernisation de la *Loi sur les Langues officielles*

Avant de discuter des propositions du Livre blanc de la Ministre Joly, je tenais à inclure un rappel des 4 grandes priorités de la communauté pour la modernisation de la *Loi sur les Langues officielles*. Toutes ces priorités sont expliquées en plus grands détails dans [le mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada](#) (FCFA) sur le sujet.

La première était de confier la mise en œuvre de la *Loi* à une agence centrale. Nous proposons de confier cette tâche au Conseil du Trésor avec l'appui d'un ministre d'État et d'un secrétariat des langues officielles.

La seconde était de définir un droit de participation des minorités de langue officielle. Cette priorité servait à mettre en œuvre le principe du « par et pour » les communautés de langue officielle en situation minoritaire et de donner une voix à celles-ci dans la mise en œuvre de la *Loi*. Nous voulions préciser les obligations de consultation des institutions fédérales ainsi que d'établir un conseil consultatif des communautés de langues officielles minoritaires pour structurer la collaboration entre le gouvernement et celles-ci.

La troisième priorité était de moderniser les mécanismes de surveillance et d'imputabilité en créant un tribunal administratif et en redéfinissant les pouvoirs du Commissaire aux langues officielles afin d'assurer un respect de la *Loi*.

La quatrième priorité des communautés francophones était d'élargir la portée des droits et obligations de la *Loi*, notamment en renforçant son préambule et sa clause d'objet, en levant l'exemption de bilinguisme pour les juges de la Cour suprême du Canada et en assurant d'officialiser une obligation de sa révision périodique tous les 10 ans. À mesure que nous continuons d'avancer dans le processus de modernisation de la *Loi sur les Langues officielles*, il sera très important de garder en tête ces quatre priorités communautaires.

#### Les bons coups du Livre blanc

Le Livre blanc *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada* contient plusieurs priorités de la communauté. À la suite du dévoilement de celui-ci, l'AFO a organisé une rencontre avec ses membres pour discuter du dossier. Lors de cette rencontre, plus de 60 de nos membres ont pu partager leurs priorités, et leurs idées sur le livre blanc. Leurs commentaires ont permis d'alimenter nos réflexions et plusieurs recommandations dans ce mémoire ont été inspirées de nos discussions avec nos membres.

Le Livre blanc adresse plusieurs priorités communautaires, comme la centralisation de la mise en œuvre de la *Loi* au Conseil du Trésor, l'élimination de l'exemption au bilinguisme pour les juges à la Cour suprême et il propose de réviser la nouvelle *Loi* périodiquement tous les 10 ans.

Il suggère aussi une grande priorité du réseau franco-ontarien, soit l'éducation en français. Cette sphère est un pilier de notre communauté. Dans un pays bilingue comme le Canada, toutes et tous devraient avoir accès à une éducation de qualité en français, que ce soit en langue première pour les francophones ou en langue seconde pour les anglophones et les allophones. Nous sommes ravis que le gouvernement veuille s'engager à offrir des cours de français à toutes celles et ceux qui le veulent en bonifiant l'accès aux programmes d'immersion francophone.

Toutefois, plusieurs membres de l'AFO ont souligné leurs inquiétudes face à ce qu'ils perçoivent comme étant un manque d'attention sur l'éducation en français langue première. Le document de la Ministre Joly discute en grand détails les façons que le gouvernement souhaite adresser les pénuries dans l'offre de cours de français langue seconde, mais il y a peu de mentions du français langue première. Pourtant, soulignent-ils avec raison, le réseau éducatif franco-ontarien peine à recruter des enseignantes et des enseignants.

Nous ne croyons pas que le gouvernement devrait ignorer les lacunes présentes dans l'offre de programmes d'immersion française. Bien au contraire! Nous reconnaissons l'importance de ces cours, car ceux-ci permettent l'expansion du français à travers le pays. Ceux-ci devraient être beaucoup plus accessibles dans un Canada réellement bilingue. Cependant, le document de la ministre ne semble pas se pencher sur les difficultés qu'éprouvent nos écoles à recruter du personnel enseignant qualifié. Il ne faut pas oublier qu'une pénurie d'enseignantes et d'enseignants sévit en Ontario et dans le reste du pays. Il est primordial d'y prêter une grande attention rapidement. Le système d'éducation francophone en Ontario est surchargé, de plus en plus d'enseignantes et d'enseignants exerçant cette profession grâce à des lettres de permission, et les membres de l'AFO craignent que le système s'écrase si la pénurie d'enseignants dans les écoles de langue française n'est pas résolue rapidement.

#### Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada s'engage à s'attaquer au dossier de la pénurie

d'enseignantes et d'enseignants dans les écoles de langue française dans les plus brefs délais.

L'éducation en français, plus particulièrement le continuum de l'éducation, est d'une grande importance pour notre communauté. Un continuum d'éducation en français solide est un de nos outils les plus importants pour contrer l'assimilation. En renforçant le continuum, nous sommes capables de conserver plus de jeunes dans le système éducatif francophone, réduisant ainsi le taux d'assimilation. Nous sommes heureux de l'engagement du gouvernement de renforcer le continuum en éducation de la petite enfance au postsecondaire présent dans le Livre blanc.

Une section importante du continuum d'éducation est l'éducation postsecondaire en français et nous savons à quel point un accès stable à celle-ci peut être difficile. La situation au Campus Saint-Jean en Alberta et plus récemment, à la *Laurentian University*, ont démontré que l'accès à l'éducation postsecondaire en français ne peut pas être pris pour acquis, en particulier dans les institutions bilingues comme la *Laurentian*. Il sera important dans l'avenir que le gouvernement du Canada appuie les institutions postsecondaires qui souhaitent devenir francophones, comme l'Université de Sudbury. Nous savons que la programmation en français est la meilleure lorsque le concept du « par et pour » est mis en place.

De plus, le gouvernement est mûr pour un réinvestissement important dans l'éducation postsecondaire en français hors-Québec. En Ontario, à l'exception de l'Université d'Ottawa, les institutions universitaires bilingues et francophones peinent. Le gouvernement fédéral, de concert avec ses homologues provinciaux, doit également étudier comment nos institutions peuvent mieux collaborer.

### Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada appuie financièrement et de façon durable les institutions postsecondaires qui souhaitent être gérées « par et pour » les francophones et celles qui souhaitent développer leur programmation en français.

Une autre façon d'assurer la conservation de la langue est d'assurer qu'il y a plus d'opportunités à l'extérieur de la maison pour les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens d'utiliser leur français. L'opportunité de travailler en français est un facteur important aidant à la conservation de la langue et nous espérons que le gouvernement continuera de travailler avec les communautés francophones pour assurer que les membres de nos communautés puissent travailler en français.

Une autre grande avancée du Livre blanc est l'élimination de l'exemption du bilinguisme pour les juges de la Cour Suprême du Canada. Le Canada est un pays bilingue et il en va de soi que nos juges de la plus haute Cour du pays soient capables de comprendre et d'écrire en français.

Nous croyons que ceci est une demande raisonnable puisque les juges de la Cour suprême sont appelés à entendre des plaidoiries dans les deux langues officielles.

#### Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada assure que les juges nommés à la Cour suprême du Canada soient toujours bilingues au sein de la *Loi sur les langues officielles*.

Le Livre blanc contient aussi plusieurs autres avancées intéressantes notamment la redéfinition du rôle du Commissaire aux langues officielles, un renforcement du préambule de la *Loi*, l'enchâssement dans la *Loi* du programme de contestation judiciaire et une révision périodique de la *Loi sur les Langues officielles* aux 10 ans. Il sera important d'inclure toutes ces avancées dans la *Loi sur les langues officielles* lorsqu'elle sera modernisée.

#### Les éléments absents du livre blanc ou à clarifier

Bien que le Livre blanc contient plusieurs priorités des communautés francophones, certaines n'ont pas été mentionnées et d'autres propositions de la ministre demeurent à clarifier.

L'absence d'un tribunal administratif dans le Livre blanc a été soulevée par nos membres durant la rencontre que nous avons organisée avec ceux-ci. La mise en place et l'application de ce Livre blanc et d'une nouvelle *Loi sur les Langues officielles* auront besoin d'être surveillées afin d'assurer le respect de celle-ci. Cependant, la ministre n'a pas retenu la suggestion d'un tribunal administratif. Elle a plutôt préféré proposer une augmentation des pouvoirs du Commissaire aux langues officielles. L'étendue de ceux-ci demeure très peu définie. Il nous apparaît important d'augmenter la reddition de compte face à la *Loi* en mettant de l'avant ces deux initiatives.

#### Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada mette en place un tribunal administratif pour veiller à la mise en œuvre et le respect de la *Loi sur les Langues officielles* lorsqu'elle sera modernisée.

#### Recommandation 6

Que la Ministre du Développement économique et des Langues officielles précise les pouvoirs accrus du Commissaire aux langues officielles.

Les obligations de consultation et les mécanismes de reddition de compte sont aussi des éléments qui devront être clarifiés. Le Livre blanc de la Ministre souhaite augmenter la collaboration entre le gouvernement et les communautés francophones et acadiennes, mais les obligations de consultations ne sont pas explicitement indiquées dans le Livre blanc. Dans

ses demandes pour une *Loi sur les Langues officielles*, la FCFA avait proposé la création d'un comité consultatif composé de représentantes et de représentants des communautés pour conseiller le gouvernement sur la mise en œuvre de la *Loi*. Un comité consultatif de ce genre serait idéal pour mettre en œuvre le principe du « par et pour » dans le respect et la mise en œuvre de la nouvelle *Loi*. Il sera important de mettre en place un conseil consultatif pour assurer que les communautés francophones et acadiennes continuent de se faire entendre.

#### Recommandation 7

Qu'un conseil consultatif composé de membres des communautés linguistiques minoritaires et régi par la *Loi sur les langues officielles* soit mis sur pied pour faire un état périodique du français au pays et pour proposer des recommandations au gouvernement sur la mise en œuvre de la *Loi*.

Une autre priorité de la communauté absente du Livre blanc est l'inclusion des clauses linguistiques exécutoires dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales. Nous savons que les fonds provenant des ententes de transfert de fonds fédéraux pour le français sont impossibles à retracer. Les provinces et territoires n'ont pas à indiquer comment ils utilisent les fonds fédéraux et nous ne pouvons pas savoir comment les fonds sont utilisés au bénéfice de la communauté Franco-Ontarienne.

Un exemple de ceci est la *Laurentian University*. Nous ne savons pas où les 12 millions de dollars investis par les gouvernements du Canada et de l'Ontario au sein de cette institution ont été et ceci est un problème. Selon ce qui a été rapporté dans les médias, des fonds dédiés à la recherche et des dons philanthropiques auraient été investis ailleurs qu'aux endroits où ils auraient dû l'être. Qu'en est-il de l'argent destiné au volet francophone de l'institution? C'est pour cela que nous croyons que des clauses linguistiques qui obligent les provinces, territoires et les institutions récipiendaires de ces fonds à prendre des mesures pour promouvoir la dualité linguistique tout en offrant des méthodes de reddition de comptes.

#### Recommandation 8

Que des clauses linguistiques soient ajoutées dans les ententes fédérales-provinciales/territoriales afin de continuer à promouvoir la dualité linguistique de notre pays.

#### L'impact de la COVID-19 sur la francophonie ontarienne

Au début de l'année, nous avons déposé un rapport intitulé [Les droits linguistiques au fédéral en temps de crise, la place du français en Ontario](#), dans lequel nous avons détaillé en grands détails les impacts de la COVID-19 sur la francophonie ontarienne. La pandémie de la

COVID-19 a grandement fragilisé le réseau d'organismes Franco-Ontariens et la gestion de la pandémie a mis en évidence plusieurs lacunes en matière de droits linguistiques.

Par exemple, lors d'un atelier organisé par l'AFO durant notre Congrès annuel virtuel d'octobre 2020, nous avons demandé à une centaine de participants s'ils avaient observé au moins une infraction linguistique lors de la crise sanitaire et 50% des répondants ont répondu « oui ». Notre rapport rendu public au début de l'année a déjà touché à des pistes de solutions pour renforcer les droits linguistiques suite à la COVID. Plusieurs des recommandations que nous avons faites dans ce rapport sont encore pertinentes à la question de la modernisation de la *Loi sur les Langues officielles* et je les inclus ci-dessous à titre de rappel.

#### **Recommandation 9**

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario appuie la recommandation 2 du rapport du Commissariat aux langues officielles *Une question de respect et de sécurité: l'incidence des situations d'urgence sur les langues officielles*, demandant au Conseil du Trésor du Canada de mettre en œuvre une stratégie contenant des plans et procédures de communications de chaque institution fédérale en vue de prochaines crises.

#### **Recommandation 10**

Que le gouvernement du Canada désigne le poste d'administrateur en chef de la santé publique du Canada bilingue.

#### **Recommandation 11**

Que le gouvernement du Canada précise les obligations en matière d'étiquetage dans le cadre de sa modernisation de la *Loi sur les langues officielles*.

#### **Recommandation 12**

Que le gouvernement du Canada, dans sa modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, légifère afin d'assurer une égalité réelle du français et de l'anglais dans ses communications numériques.

#### **Recommandation 13**

Dans l'esprit de la recommandation 1 du Commissaire aux langues officielles provenant du rapport mentionné ci-haut, que le Bureau de la traduction, en collaboration avec les institutions fédérales, mette sur pied un services de traduction express, afin d'écourter le délai entre la rédaction d'un message et sa traduction et revoir ses procédures afin d'assurer une communication gouvernementale en continu, et ce, dans les deux langues officielles.



En conclusion, l'AFO salue positivement le Livre blanc *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. Cependant, bien que celui-ci soit très ambitieux, si ses propositions ne sont jamais entérinées dans la loi, la majorité de celles-ci ne seront jamais mises en œuvre. Il est impératif que la *Loi sur les Langues officielles* soit modernisée dans les plus brefs délais et ensuite actualisée de façon régulière tous les 10 ans pour refléter la réalité linguistique de nos jours.

Je vous remercie de votre invitation à soumettre un mémoire ainsi que pour toute l'attention portée à celui-ci et je vous prie d'agréer mes salutations les plus sincères.

Le président,



**Carol Jolin**